
Formation Membres du CE

Les membres du CE (ou DUP dans leur mission de CE) peuvent demander à être formés pour l'exercice de leur mandat, cette formation est financée par l'employeur qui ne peut refuser.

Seuls des organismes agréés spécialement par la DIRECCTE peuvent réaliser ces formations.

Ces organismes sont soit des structures émanant des grandes centrales syndicales et agréés de plein droit, soit des organismes de formation ayant spécifiquement satisfait à une validation permettant de s'assurer :

- de la compétence des formateurs
- de la conformité des programmes
- de la validité des supports de formation utilisés en animation
- de la documentation stagiaire

Dans ce domaine, la mise à jour des documents selon la réglementation fait l'objet d'un suivi spécifique.

Les déclarations de ces formations, comme les coûts, sont strictement encadrées

Nos formations sont menées dans une approche non-partisane dans le souci de permettre pleinement aux élus de mener leur mission en connaissance des enjeux de direction d'une entreprise

Pour les Directions, ces formations peuvent utilement être adaptées pour des stagiaires de comité de direction d'entreprise et managers afin de permettre une efficacité managériale dans la construction de la concertation et la mise en œuvre d'un système de prévention efficace

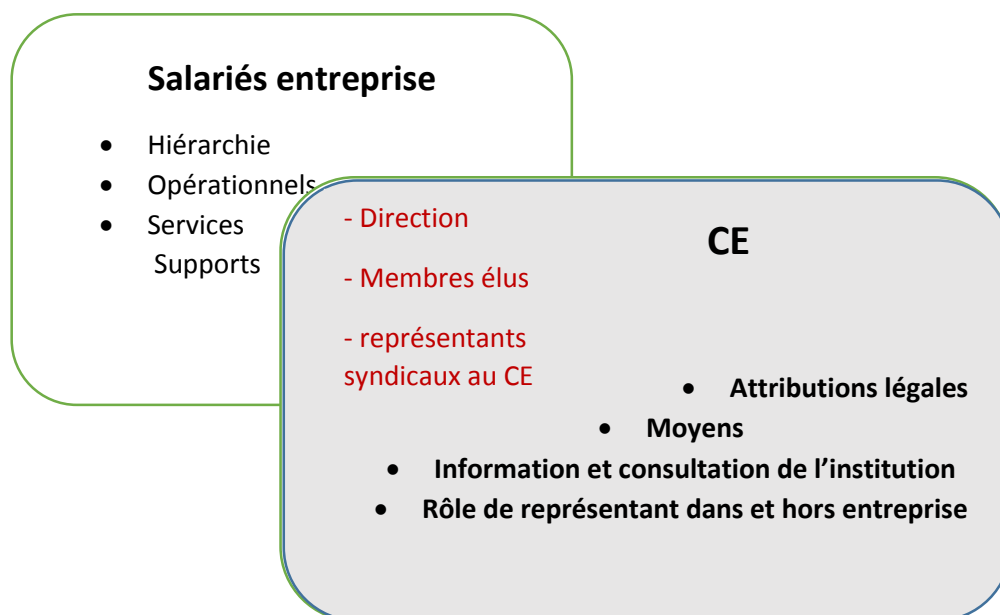
STAGE FORMATION DES MEMBRES DES Comité d'Entreprise

Objectifs :

Situer son action dans l'environnement de l'entreprise et des institutions représentatives du personnel

Permettre aux élus du Comité d'Entreprise de comprendre l'entreprise et d'être force de proposition et faire du Comité d'Entreprise une institution de dialogue, de concertation et de proposition.

Il s'agira de permettre comprendre et traiter l'information, analyser, proposer mais aussi connaître ses droits/devoirs et rendre compte aux salariés



Adaptation du programme aux stagiaires :

Celle-ci prend en compte la durée de formation réglementaire et le cas de renouvellement de la formation

La durée de formation est ajustée en fonction des dispositions des articles du code du travail ou des conventions collectives applicables

- Par application art L 2325-44
- Art R 2325-8 sur le rôle de la coordination régionale de l'emploi et la formation professionnelle

La formation comprend 3 modules répartis sur 5 jours

Chaque module correspond à 1.5 jours (module1 et 2) et 2 jours pour le module 3

Des ajustements de programmes éventuels au regard des situations suggérées dans le programme

Les quizz de connaissance dans le cours de la formation

L'appréciation/évaluation des compétences acquises à l'issue de chaque séquence

Lieu de formation :

- dans les locaux de l'entreprise des élus
- salle juRISK rh (Aix en Provence)
- salle louée à proximité entreprise accueil

Evaluation du stage :

A chaud pour les connaissances, via un quizz

A chaud pour la qualité, via un questionnaire d'évaluation

A froid par envoi questionnaire 6 mois après

L'ensemble de ces documents sont archivés par l'organisme de formation

Tarif :

La formation s'entend pour un minimum de 6 stagiaires à 1500 euros HT/j (TVA20%, 1800 euros TTC)

Ces stages sont organisés de façon préférentielle

- en intra-entreprise, (interentreprises pour des activités comparables)
- 6 à 10 stagiaires
- Les modules 1, 2 et 3 sont dans la mesure du possible réalisés sur des journées non-consécutives afin de permettre aux stagiaires de mieux appréhender le lien avec leur entreprises et préparer questions ou situations et le travail de recherche personnel
- Un délai de 7 jours est préconisé entre les modules 2 et 3 pour pouvoir travailler sur les documents de l'entreprise

Chaque module est composé de

- 4 à 5 séquences de 2h théoriques mixés avec des approches ludiques (type quiz ou brainstorming) afin de veillez à l'expression de chacun et ajuster la formation au niveau de connaissance
- Des travaux pratiques avec mise en situation pour chaque séquence (selon le temps disponible): jeu de rôle réunion, rédaction de question ou d'avis sont réalisés
- Des apports théoriques avec remises de documents au fur et à mesure permettant de s'adapter aux caractéristiques et attentes des stagiaires.
- Pour un stage de renouvellement, le contenu des modules est plus spécialisé et adapté sur des situations particulières des stagiaires

Module 1 : Connaissance de base

- 1) Las caractéristiques à connaître de son entreprise :
 - a) effectif et incidence IRP
 - b) Présence et organisation des IRP en établissement/entreprise, DUP, CE, CCE
 - c) La convention collective
 - d) Cumul des mandats éventuels
 - e) Représentant syndical
 - f) Salariés extérieurs à l'entreprise

- 2) Le fonctionnement CE
 - a) Les élections : protocole, répartition, résultats
 - b) Les moyens, heures de délégations, budget
 - c) Les réunions
 - d) Statut protecteur

- 3) Œuvres sociales
 - a) Le domaine de compétence
 - b) L'existant, la gestion directe ou déléguée (cafétéria...)
 - c) Le budget, gestion distincte

- 4) Prérogatives règlementaires du CE
 - a) Le domaine concerné
 - b) Information/consultation, avis, entrave
 - c) Prérogative en matière d'accords d'entreprise

Module 2 : Compétence de travail en groupe

- 1) Les différents acteurs du CE, comment travailler ensemble et prendre sa place
 - a) Dans l'entreprise : direction, heures de délégations, commissions
 - b) Hors de l'entreprise : inspection du travail, experts





Avril 2017
Agreement DIRECCTE
Formation des membres CE